

Règlement particulier du Tournoi Inter-région ONEA Les 14 et 15 décembre 2019 à St Philbert Du Peuple (49)

1. Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés FFBaD. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. N° d'autorisation : en cours
2. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.
3. Le Juge Arbitre du tournoi est FALOUR Marielle. Ses décisions sont sans appel. Elle est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements ou dont le comportement est contraire aux règles du badminton.
4. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et licencié pour la saison 2019/2020 le jour du tirage au sort et ne devra pas faire l'objet d'une suspension. Ce tournoi Sénior est ouvert aux minimes (classement minimum D9), cadets, juniors, séniors et vétérans classés R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC.
5. Le tournoi est géré par le logiciel BadNet. Le tirage au sort pour la constitution des tableaux est effectué par le logiciel utilisé, mais ses choix sont assujettis à l'approbation des Juges Arbitres. **Les têtes de séries seront désignées suivant le CPPH (Classement Par Point Hebdomadaire) à J-15.**
6. La date limite d'inscription est fixée **au 5 décembre 2019** (date de réception). Les droits d'engagements sont de **13 €** pour un tableau et **18 €** pour deux tableaux. Les inscriptions se font exclusivement par courrier adressé à : **Mr Hervé LE MARQUAND, 49390 VERNANTES** avec un chèque joint à l'ordre de l'ONEA VVB. Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions selon les séries par ordre d'arrivée des courriers, le cachet de la poste faisant foi.
7. Les tableaux proposés sont les simples (Dames et Hommes), les doubles dames, doubles hommes et mixtes. Un joueur ne peut s'inscrire que sur deux tableaux (**Simple et double mixte non autorisés**). Les organisateurs, en accord avec le JA, se réservent le droit de regrouper, diviser, compléter ou modifier des catégories, ou faire les tableaux en fonction du CPPH.
8. Lors de la constitution des tableaux de doubles, les joueurs ont la possibilité de s'inscrire avec X. Le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités. Cette décision sera sans appel. Les joueurs joueront dans la catégorie correspondant à leur **CPPH (Classement Par Point Hebdomadaire) à J-15.**
9. La compétition se déroulera en poules, puis en élimination directe. Les tableaux simples et mixtes se joueront le samedi et les doubles le dimanche. Tous les tableaux seront constitués de poules de trois, quatre ou cinq avec 2 sortants hormis poule unique.
10. Les horaires de convocation des compétiteurs seront adressés aux responsables des inscriptions du club par mail ou disponibles en ligne sur le site de BADNET à compter **du 9 décembre 2019**. Ceux ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi ou regarder sur le site BADNET.
11. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur peut-être appelé 1 heure avant son match et doit pointer dès son arrivée.
12. Tout joueur non présent sur le terrain après 3 appels de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le juge arbitre.
13. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au juge arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
14. Le temps d'échauffement sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

15. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
16. Les volants utilisés en cas de désaccord seront les RSL super grade 3. Ces volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi.
17. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
18. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs coachs durant les temps morts, les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge arbitre.
19. Tous les matchs seront auto-arbitrés.
20. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait à partir de la date du tirage le 7/12/2019 devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives en recommandé avec A.R à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.
21. Le licencié qui reçoit un carton noir, se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.
22. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
23. Le comité décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
24. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.